



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Corrèze

Circonscription Ussel Haute-Corrèze

Tulle, le 20 novembre 2025

Affaire suivie par :
Evelyne Guionnet
Inspectrice de l'éducation nationale
chargée de l'éducation artistique et culturelle
Tél : 05 87 01 20 97
Mél : ce.0190055g@ac-limoges.fr

École Jean Jaurès
44 bd du Dr Goudounèche
19200 USSEL

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Corrèze

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : lancement de la 14^{ème} édition du prix de l'audace artistique et culturelle.

PJ : notice relative aux modalités de candidature et de sélection.

Créé en 2012, le prix de l'audace artistique et culturelle est organisé conjointement par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère de la culture et le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, en partenariat avec la fondation culture & diversité. Cette dernière a pour mission de favoriser l'accès aux arts et d'encourager les pratiques culturelles des jeunes qui en sont éloignés.

À l'initiative de la fondation culture & diversité, convaincue que l'éducation artistique et culturelle (EAC) constitue un levier essentiel d'égalité des chances et d'épanouissement pour chaque élève, le prix de l'audace artistique et culturelle a pour ambition de mettre en lumière des projets EAC en milieu scolaire, exemplaires par leur caractère audacieux, innovant ou inédit, tant par les territoires concernés que par les publics touchés, les démarches artistiques, les partenariats engagés et l'impact des projets. Il souhaite valoriser la diversité des initiatives portées.

Pour sa quatorzième édition, le prix de l'audace artistique et culturelle évolue afin de :

- ♦ valoriser un plus grand nombre de projets sur l'ensemble du territoire national ;
- ♦ simplifier la participation des établissements.

Ainsi, pour la première fois, trente-quatre lauréats académiques (un par académie) seront distingués par le secrétariat du prix et recevront chacun une dotation de 1 000 euros de la part de la fondation culture & diversité. Parmi ces trente-quatre lauréats, les neuf projets les plus exemplaires seront présentés au jury du prix qui désignera trois projets lauréats nationaux le 31 mars 2026. Ils bénéficieront chacun d'une dotation complémentaire de 4 000 euros, afin de soutenir la valorisation et la pérennisation de leur démarche.

L'appel à projets est ouvert sur la plateforme ADAGE **jusqu'au 10 janvier 2026**.

Cette quatorzième édition distinguera les projets dans les catégories : école, collège et lycée, et se clôturera par une cérémonie de remise des prix au Panthéon le jeudi 21 mai 2026.

Vous trouverez en pièce jointe une notice détaillant le nouveau processus de candidature et son calendrier.

Franck CUTILLAS